

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D148

Séance du 25 mars 2010 - Convocation du 18 mars 2010

Compte rendu affiché le 1^{er} avril 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHATUT par M. RODRIGUEZ, M. CHRETIN par M. BUFFARD, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Formation élus

L'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions".

Le vote du Compte Administratif 2009 est accompagné d'une présentation des formations réalisées au cours du dernier exercice. Cette présentation peut être l'occasion d'un débat sur les conditions de formation des élus dans la collectivité.

Formation des élus sur l'exercice 2009

Nombre de conseillers municipaux ayant suivi une formation : 3

Nombre de journées de formation des élus : 4

Crédits ouverts au Budget Primitif 2009 : 2 500.00 €

Crédits utilisés en 2009 (Compte administratif 2009) : 755.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2009,
- VU la présentation des formations des élus du Conseil Municipal pour l'année 2009,
- **CONSTATE la présentation des formations réalisées en 2009 par les Conseillers Municipaux et l'état des crédits consommés,**
- **DIT que la présente délibération est adoptée dans le cadre du vote du Compte Administratif 2009,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 25 mars 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 06/04/2010
- Publication ou affichage le 06/04/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 6 avril 2010

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.